



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-011

20 mai 2025

**OBJET : ARRÊTÉ DE CIRCULATION POUR UNE MANIFESTATION SPORTIVE AU GYMNASSE CHRISTIAN RIU
SITUÉ RUE CLAUDE MONET DU 13 AU 15 JUIN 2025**

Pétitionnaire :

Association A.L.B. Amicale Laïque Bénéventine de Basket-ball
1 rue Sarrazine
23210 BÉNÉVENT-L'ABBAYE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'association A.L.B. Amicale Laïque Bénéventine de Basket-ball, en date du 16 mai 2025, pour barrer l'accès à la rue Claude Monet, afin de sécuriser les accès du gymnase Christian Riu.

CONSIDÉRANT QUE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC LORS D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE, IL Y A LIEU DE RÉGLEMENTER LA CIRCULATION.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Du vendredi 13 (17h00) au dimanche 15 juin 2025 (17h00), la circulation sera interdite rue Claude Monet, aux droits du gymnase Christian Riu, aux véhicules de tout genre autres que ceux appartenant aux services médicaux, aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux services de police et de gendarmerie.

ARTICLE 2 :

La commune de Bénévent-l'Abbaye aura la charge de la signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié aux emplacements et conditions habituels.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER

